

ou dans les cinq ou dix prochaines années, mais la seule façon d'acquiescer notre indépendance économique, c'est d'assurer une industrie canadienne qui appartienne à des Canadiens et qui soit contrôlée par des Canadiens.

Cela ne fait aucun doute. Toutefois, il n'y aura aucun discernement injuste dans la loi. C'est une question de politique générale, que nous sommes prêts à respecter.

Le ministre dit donc qu'il n'y aura aucun discernement injuste en vertu de la loi.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne m'oppose nullement à ce que mes observations soient lues, mais le député n'en a cité qu'une partie. J'ai déclaré que cet amendement comporterait le discernement le plus injuste à l'égard des régions à faible croissance du Canada.

M. Harding: Peu m'importe que le ministre ajoute cela. Il a déclaré, je le répète, qu'il ne voulait pas incorporer cet amendement à la loi. Franchement, c'est ce qu'il a dit.

Voilà où nous en sommes. On nous a présenté, il y a quelque temps, le rapport Watkins, qui faisait connaître au gouvernement et à tous les Canadiens la situation de l'industrie canadienne et qui proposait des mesures pour redresser la situation. J'aimerais savoir quand le gouvernement va véritablement s'efforcer de résoudre le problème et d'exercer un certain contrôle sur la propriété canadienne de l'industrie et dans quelle direction le gouvernement va s'orienter. Il ne faut pas se leurrer: en perdant tout contrôle économique, nous perdons du même coup tout contrôle politique. C'est ce qui arrive au Canada. Nous avons demandé au gouvernement et à tous les partis de réfléchir longuement sur la conjoncture actuelle, pour ce qui est de la propriété et du contrôle des industries et des sociétés canadiennes.

Nous serions fort malavisés d'utiliser l'argent des contribuables canadiens pour faciliter ce contrôle. Je soutiens, comme mon honorable ami, qu'il y a d'autres formes de contrôle qui peuvent être prévues dans un projet de loi de ce genre. Le gouvernement n'aura peut-être pas à accepter l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie, mais la priorité devrait être accordée à l'aide à fournir aux compagnies canadiennes, en vue d'industrialiser lesdites régions désignées. Je voudrais signaler que les capitaux étrangers au Canada sont ordinairement placés dans des régions où l'on peut escompter réaliser des profits. Nombre des régions dont nous parlons actuel-

lement ont des ressources économiques restreintes, et c'est une des raisons pour lesquelles elles ne sont pas industrialisées.

Je ne veux pas parler trop longuement de cet amendement, mais je voudrais dire autre chose au sujet de la propriété étrangère au Canada. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadview) a très clairement signalé que d'autres pays ont pris des mesures pour s'assurer que le contrôle de leur industrie ne passe pas à des étrangers. Nous pourrions stipuler des limitations de cette nature en ce qui concerne les capitaux qui pourraient être utilisés pour l'établissement d'industries dans ces régions. Si des financiers étrangers décidaient d'y venir, ils seraient également touchés. C'est ce que nous prions le ministre de faire. Nous voulons qu'il examine une mesure de ce genre et nous espérons qu'il y songera. Même si le ministre n'aime pas notre proposition et ne veut pas l'accepter, j'espère qu'il nous assurera que la première priorité ira à toute société ou groupe de sociétés canadiennes qui désirerait établir des industries dans ces régions à l'aide des subventions qui doivent être versées. Je ne crois pas que ce soit trop demander.

• (9.00 p.m.)

Savez-vous, monsieur l'Orateur, voilà des années qu'il est question d'une société de développement du Canada. Il faudrait la créer. Nous avons dans notre pays tous les fonds voulus et nous aurions dû établir cette société depuis des années. Elle aurait pu faire œuvre utile dans les régions à encourager que vise le bill. On aurait pu relever les différentes régions défavorisées, y implanter des industries et élever le niveau de vie de tous les Canadiens.

J'espère que le ministre tiendra compte de mes quelques observations et qu'il apportera à la loi au moment voulu, les modifications nécessaires.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Je donne la parole au député de Regina-Est.

M. Burton: Monsieur l'Orateur . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je fais mes excuses aux députés. J'allais donner la parole au ministre des Transports, mais comme il semblait indécis et ne semblait pas vouloir intervenir, j'ai donné la parole au député de Regina-Est. La parole est au ministre des Transports.